

Présentation  
de l'Indice des coûts de fonctionnement  
du communautaire (ICFC)  
de la campagne *CA\$\$\$H (Communautaire autonome  
en santé et services sociaux -  
Haussez le financement)*

*Novembre 2025*



**COMMUNAUTAIRE AUTONOME**  
**EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

**HAUSSEZ**  
**LE FINANCEMENT**

[www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)

## Table des matières

Table des matières.....	2
Lexique des acronymes .....	3
La campagne <i>CA\$\$\$\$H</i> en bref .....	4
Les trois revendications de la campagne <i>CA\$\$\$\$H</i> .....	5
La campagne <i>CA\$\$\$\$H</i> revendique l'équité dans le traitement et le financement de tous les OCASSS. ....	5
La campagne <i>CA\$\$\$\$H</i> revendique l'augmentation de l'enveloppe à la mission globale. ....	5
La campagne <i>CA\$\$\$\$H</i> revendique l'indexation des subventions à la mission selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire .....	6
La genèse du projet : une indexation problématique .....	6
Une enquête historique pour créer l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).....	7

### Crédits :

Jacinthe Messier et Mercedes Roberge

### **Pour le comité de coordination de la campagne *CA\$\$\$\$H* :**

Loc Cory

Julia Dourte

Anne Lagarde

Renée Ouimet

Karine Robinette

Fernando Rotta

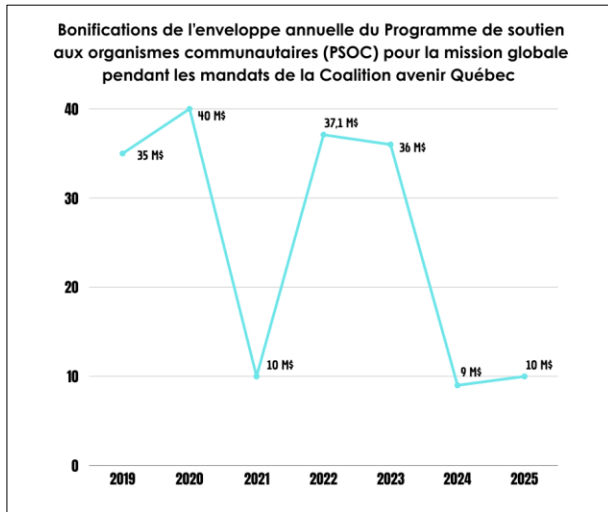
Vous trouvez dans ce document toutes les informations sur l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire, revendiqué par la campagne *CA\$\$\$\$H* pour les OCASSS, de sa création jusqu'aux avantages de son utilisation.

## Lexique des acronymes

- ⌘ OCASSS : Organisme communautaire autonome du domaine de la santé et des services sociaux
- ⌘ ACA : Action communautaire autonome
- ⌘ ICFC : Indice des coûts de fonctionnement du communautaire
- ⌘ IPC : Indice des prix à la consommation
- ⌘ MF : Ministère des Finances
- ⌘ MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- ⌘ PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires
- ⌘ SAC – UQAM : Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal
- ⌘ SCT : Secrétariat du Conseil du trésor

## La campagne CA\$\$\$H en bref

La campagne CA\$\$\$H est la seule campagne qui s'adresse directement au ministère de la Santé et des Services sociaux pour revendiquer des améliorations au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Coordonnée par la TRPOCB, elle invite tous les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) ainsi que toutes les personnes qui s'y impliquent à l'appuyer et à participer à ses actions !



Avant la campagne CA\$\$\$H, les budgets du PSOC plafonnaient, ne bénéficiant souvent que d'une indexation insuffisante. La campagne CA\$\$\$H est, depuis ses débuts, un bon véhicule pour faire connaître et reconnaître les besoins des OCASSS au gouvernement.

Depuis l'arrivée au pouvoir de la CAQ en 2018, les gains les plus significatifs ont été de 40 millions de dollars. Malheureusement, les investissements annuels ont plus souvent été faméliques, parfois en-deçà de 10M\$, comme en témoigne le graphique ci-contre. La petitesse des sommes investies contredit la nature des propos des éluEs qui qualifiaient les OCASSS d'anges-gardiens et qui reconnaissent la nécessité de leur présence, notamment pendant et au sortir de la pandémie. L'inconstance des

investissements met en évidence les défis vécus par les OCASSS quant à la prévisibilité des budgets disponibles, tout comme le manque de vision du gouvernement. Il a même fallu que la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles transmette une mise en demeure pour protéger l'investissement annoncé pour l'enveloppe pour la mission globale du PSOC d'une utilisation arbitraire des fonds par le ministre responsable des Services sociaux de l'époque. L'arrivée à ce poste de Sonia Bélanger à l'automne 2025 représente pour les OCASSS une opportunité à ne pas laisser passer afin d'exiger des investissements qui feraient réellement la différence.

Dans le but d'amener le gouvernement à donner le coup de barre nécessaire au financement pour la mission globale du PSOC, la campagne CA\$\$\$H porte une revendication d'ajout de 1,7G\$ pour les plus de 3000 OCASSS. Bien que cette somme semble élevée, cette estimation des besoins non-comblés par les subventions est réaliste. Nous savons qu'il s'agit d'un gros défi, mais nous devons collectivement revendiquer un montant à la hauteur des besoins des OCASSS.

La campagne CA\$\$\$H revendique l'augmentation de l'enveloppe à la mission globale parce que c'est ce mode de financement qui protège vraiment l'autonomie des groupes, qui favorise une vision globale de la santé et qui permet la transformation sociale. Augmenter le financement à la mission de tous les organismes, c'est permettre à tout le monde de bénéficier de la présence de chacun. C'est compter sur la complémentarité et la diversité des missions des organismes pour avoir un impact durable sur le droit à la santé et le bien-être des gens.

## Les trois revendications de la campagne CA\$\$\$H

La campagne CA\$\$\$H porte trois revendications directement au ministère de la Santé et des Services sociaux, port d'attache du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui soutient la mission globale des OCASSS. Parce qu'ils jouent également un rôle prépondérant pour la pérennité des groupes et le maintien de leurs activités, la campagne informe aussi le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor de ses revendications.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : soutenir convenablement les OCASSS pour qu'ils jouent pleinement le rôle que leur communauté leur a donné pour la réalisation du droit à la santé de toute la population.

La campagne CA\$\$\$H revendique l'équité dans le traitement et le financement de tous les OCASSS.

En effet, la campagne CA\$\$\$H revendique que les règles du PSOC soient interprétées et appliquées de la même façon pour tous les OCASSS. Elle revendique par le fait même que les sommes soient distribuées selon les mêmes principes pour tous les groupes. C'est cependant loin d'être le cas à bien des égards.

Ces disparités s'expliquent principalement par les faibles investissements pour rehausser l'enveloppe de financement pour la mission globale des organismes. En raison des sommes limitées et variables qui ont été injectées à chaque année, ce n'est toujours qu'une partie des groupes qui bénéficie d'un rehaussement de leur financement à la mission globale.

Les outils portés par la campagne CA\$\$\$H, soient les seuils planchers communs<sup>1</sup> et l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire<sup>2</sup>, répondent tous deux à cette revendication d'équité de traitement et de financement pour les OCASSS.

La campagne CA\$\$\$H revendique l'augmentation de l'enveloppe à la mission globale.



La revendication mentionne précisément pour la mission globale, parce que c'est ce mode de financement qui protège vraiment l'autonomie des groupes, qui favorise une vision globale de la santé et qui permet réellement la transformation sociale. Plus de financement, oui! Mais aussi de la bonne façon.

Il est nécessaire de permettre aux groupes d'embaucher des équipes suffisantes, d'offrir des conditions de travail valorisantes qui favorisent le maintien de leur expertise dans leurs communautés et de réaliser les activités voulues par leurs membres. L'application de seuils planchers communs et adaptés pour les 3050 OCASSS permettrait tout cela.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les seuils planchers, consultez le <https://trpocb.org/les-seuils/>

Ces seuils planchers concrétisent le principe énoncé dans le Cadre de référence en matière d'action communautaire, soit que chaque groupe devrait obtenir un financement couvrant au moins les frais liés à la réalisation de sa mission globale (ressources humaines, local, administration, équipements, vie associative, actions, activités, formation, mobilisation, concertation, etc.). Un seuil plancher représente donc le montant de base pour qu'un organisme soit réellement opérationnel et que chacun soit traité avec équité, quels que soient sa région ou son domaine d'intervention.

Il faut donc investir 1,7G\$ supplémentaires à l'enveloppe annuelle du PSOC pour la mission globale ; c'est ainsi qu'on garantit le plein accès aux ressources et qu'on respecte les droits à la santé et d'association de la population.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un effort qui semble considérable pour le gouvernement, mais qui est nécessaire et à portée de l'État. Pour compter sur la complémentarité et la diversité des missions des organismes et avoir un impact durable sur le droit à la santé et le bien-être des gens, l'investissement nécessaire n'atteint même pas 1% du budget de la province. Pour accompagner et soutenir adéquatement des millions de personnes à chaque année et, surtout, parce que c'est l'ensemble du Québec qui bénéficie de la présence des OCASSS, la somme demeure raisonnable.

La campagne *CA\$\$\$H* revendique l'indexation des subventions à la mission selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire.

Il est aussi primordial d'assurer la pérennité des activités des organismes et le maintien de leur capacité d'action en indexant adéquatement leurs subventions pour la mission globale. Or, l'indexation accordée relève de la méthode utilisée par le ministère des Finances (MF) et cause problèmes à différents égards, principalement l'appauvrissement constant des organismes. Pour réellement répondre aux besoins des groupes, la campagne *CA\$\$\$H* a développé un outil qu'elle présente dans ce document-ci : l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

Rappelons que les revendications de la campagne *CA\$\$\$H* sont solidaires et cohérentes avec les revendications du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA).

## La genèse du projet : une indexation problématique

Depuis plusieurs années, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table) questionne l'utilisation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) comme mesure pour l'indexation de la subvention issue du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Devant l'appauvrissement graduel des OCASSS, elle demandait au gouvernement du Québec, dès 2017 : « *d'obtenir l'indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS* ». Cette question est primordiale pour le fonctionnement efficace des organismes communautaires œuvrant dans ce domaine d'activité, car elle se répercute notamment sur l'organisation du travail et la planification des activités.

Le MSSS indexe les subventions à la mission globale des OCASSS à partir du taux établi par le ministère des Finances qui, lui, combine une projection de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année suivante au



**REVENDIQUE L'INDEXATION  
DES SUBVENTIONS  
À LA MISSION GLOBALE  
SELON L'INDICE DES COÛTS  
DE FONCTIONNEMENT  
DU COMMUNAUTAIRE (ICFC)**

taux calculé pour l'année écoulée. Cette façon de faire est problématique, tant par son opacité que par sa conception, notamment parce qu'elle se base sur des prédictions.

Surtout, bien que l'IPC soit une mesure utile pour indexer des salaires, il réfère au panier de consommation des ménages et n'est donc pas représentatif de la nature des dépenses d'un organisme. En effet, l'IPC considère une variété de catégories de dépenses dont l'alimentation, le logement, les dépenses courantes, les vêtements, les transports, les soins de santé et les loisirs. Or, les états financiers des organismes communautaires montrent bien que la majeure partie de leurs dépenses sont liées aux ressources humaines.

N'étant pas des ménages, mais bien des employeurs, indexer les subventions des OCASSS en s'appuyant sur l'IPC cause leur appauvrissement ; l'ajustement des sommes reçues n'a d'ailleurs jamais équivalu à la hausse de leurs coûts de fonctionnement. En contexte de sous-financement, cela signifie de limiter d'année en année leur capacité d'action au sein de leurs communautés.

Le tableau ci-dessous montre que l'indexation accordée aux OCASSS n'a même pas atteint l'IPC au cours des dernières années.

Années	IPC selon L'ISQ	% index reçu par les groupes	ICFC revendiqué par la campagne CA\$\$\$\$H
2025	2,3%	2.1%	4%
2024	2,3%	2,2%	3,6%
2023	3,9%	3,7%	3,6%
2022	6,8%	2,9%	

## Une enquête historique pour créer l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC)

Au début de l'année 2022, la campagne CA\$\$\$\$H a initié un projet pour créer une méthode solide de remplacement de l'IPC comme mesure d'indexation. Elle a collaboré avec le Service aux collectivités de l'UQAM et une équipe de professeurEs et d'étudiantEs du département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM) pour mener une vaste enquête qui s'est échelonnée jusqu'à l'été 2023. Ce projet a mobilisé l'ensemble des membres de la Table et les 3050 OCASSS du Québec ont été invités à y participer<sup>3</sup>.



Pour remplacer l'usage de l'Indice des prix à la consommation, l'équipe de recherche souhaitait une méthode qui tiendrait compte autant de la nature que de la répartition des charges des OCASSS et qui s'appuierait sur des statistiques solides et facilement accessibles.

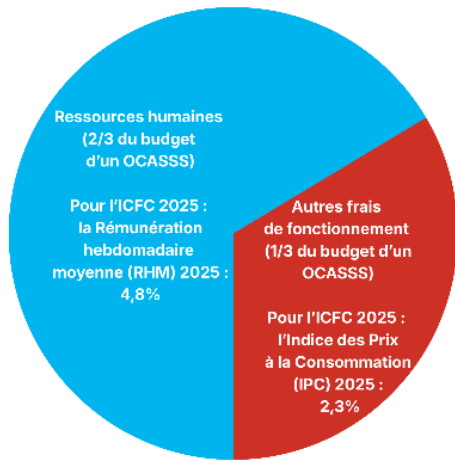
En pleine période estivale, ce sont plus de 500 organismes qui ont contribué à l'enquête en fournissant des états financiers couvrant trois années (2019 à 2022) de fonctionnement, documentant ainsi les coûts réels assumés par les organismes. L'échantillon des groupes participants était représentatif de l'ensemble des groupes financés pour la mission globale par le PSOC. Les milliers de documents reçus ont permis à l'équipe de chercheurs de brosser un portrait fidèle des coûts d'opération des OCASSS, notamment en identifiant 10 catégories dans lesquelles regrouper les différentes dépenses<sup>4</sup> et leur incidence. Il a donc été démontré que la masse salariale

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur le projet de création de l'ICFC, consulter le [trpocb.org/rapport-projet-creation-icfc/](https://trpocb.org/rapport-projet-creation-icfc/)

<sup>4</sup> Les 10 catégories de coûts sont : les salaires, les amortissements, les assurances, les honoraires professionnels, les intérêts et frais bancaires, le loyer, les déplacements et la représentation, la nourriture, l'entretien et les réparations et les autres coûts.

Présentation de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) de la campagne CA\$\$\$\$H  
(Communautaire autonome en santé et services sociaux - Haussez le financement) [trpocb.org/campagnecasssh/](https://trpocb.org/campagnecasssh/)

occupent les 2/3 d'un budget moyen, alors que toutes les autres dépenses de fonctionnement confondues occupent le dernier tiers.



Ensuite, pour que la méthode de calcul de l'indexation qui tienne compte de l'évolution réelle des coûts des organismes bénéficiaires du PSOC tout en étant facile à appliquer, l'équipe de recherche a comparé différents indicateurs économiques. Plusieurs discussions avec l'équipe de la campagne CA\$\$\$H ont mené à la sélection de ceux étant les plus représentatifs des données issues de l'analyse des états financiers. Parce que les salaires offerts dans le milieu communautaire autonome fluctuent de manière comparable au salaire moyen et que le type d'emplois (majoritairement sans syndicat) est similaire, la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) a été retenue. Parce que les autres coûts assumés par les OCASSS sont variés et comprennent des catégories de dépenses considérées par l'IPC, ce dernier a été retenu aussi. En y appliquant la répartition réelle des coûts, l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire est né.

Ainsi :

- 2/3 de l'ICFC est constitué de la [Rémunération hebdomadaire moyenne de l'année précédente](#).
- 1/3 de l'ICFC est calculé à partir [de l'IPC de l'année précédente](#)

En 2026, CA\$\$\$H revendique l'indexation selon l'ICFC au taux de 4%, selon les données disponibles au 18 novembre 2025.

En revendiquant l'indexation selon l'ICFC, nous demandons au gouvernement d'indexer correctement l'enveloppe totale du PSOC mission globale et, conséquemment, chacune des subventions. L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire est mieux adapté à la réalité des OCASSS que la méthode actuelle du ministère des Finances. Son utilisation permettra aux OCASSS de faire face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement sans souci. Parce qu'il se base sur des données régulièrement actualisées et disponibles, l'ICFC permettra aux OCASSS d'améliorer leur capacité à prévoir leurs revenus et, donc, à organiser leur travail.



TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TABLE)

1, rue Sherbrooke Est

Montréal (Qc) H2X 3V8

514 844-1309 | (cell) 438-870-3271

[info@trpocb.org](mailto:info@trpocb.org) | [casssh@trpocb.org](mailto:casssh@trpocb.org) |

[www.trpocb.org/campagnecasssh](http://www.trpocb.org/campagnecasssh) | [www.facebook.com/CAMPAGNECASSH/](https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSH/)

Présentation de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) de la campagne CA\$\$\$H  
(Communautaire autonome en santé et services sociaux - Haussez le financement) [trpocb.org/campagnecasssh/](http://trpocb.org/campagnecasssh/)